



La Rochelle, le 26 JUIL. 2023

Direction de l'Environnement et de la Mobilité
85, boulevard de la République
CS 60003
17076 La Rochelle Cedex 9
Affaire suivie par : Corinne NUYAOUET
N° dossier : 2023-URBA-0063
Tél. : 05 46 31 72 18
Email : corinne.nuyaouet@charente-maritime.fr

Madame Jeanne BLANC
Mairie de Cercoux
12, rue de la Mairie
17270 CERCoux



Objet : Révision du PLU – consultation du Département

Madame le Maire,

Vous m'avez transmis la délibération de votre conseil municipal du 20 septembre 2022 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune et je vous en remercie.

Je vous informe que, conformément aux dispositions de l'article L.132-7 du Code de l'urbanisme, je désire être consultée tout au long de cette procédure de révision.

Un agent de la Direction de l'Environnement et de la Mobilité représentera le Département aux réunions de travail qui se tiendront sur ce projet. Toutefois, s'il ne lui était pas possible de s'y rendre pour des raisons de calendrier de travail, il me serait agréable de recevoir les comptes rendus des réunions.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour la Présidente et par délégation
La Première Vice-Présidente du Département

Catherine DESPREZ